

COMITE DEPARTEMENTAL DE GOLF DE SEINE-SAINT-DENIS

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mercredi 24 mars 2021 en vision conférence

Exceptionnellement et afin de respecter les consignes sanitaires, notre Assemblée générale s'est tenue en vision conférence.

L'ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020 a prolongé l'application de l'ordonnance du 25 mars 2020 jusqu'au 1^{er} avril 2021 et y a apporté plusieurs adaptations à l'effet, notamment, de renforcer les droits des membres des assemblées en cas d'organisation d'une assemblée à huis clos et de faciliter l'adoption à distance des décisions relevant de la compétence des assemblées; d'autre part, le décret n° 2020-1614 du 18 décembre 2020 a prolongé l'application du décret du 10 avril 2020 jusqu'au 1^{er} avril 2021 et y a apporté plusieurs adaptations, répondant aux mêmes objectifs que ceux décrits ci-dessous.

Le mercredi 24 mars 2021 à 18h30, les membres du Comité Départemental de Golf de Seine Saint Denis, Association déclarée à la préfecture de Seine Saint Denis le 17 mars 2000 (W931005016), dont le siège social est à Rosny-sous-Bois, Golf de Nanteuil : 12 rue Raspail, se sont réunis en vision conférence (zoom) pour Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation adressée par courriel, à tous les membres de l'Association et publication sur le site du Comité.

Présents :

Monsieur Serge BOURLIER	Président de l'AS de Rosny sous Bois (nb de voix=8)
Madame Nicole VIEILLE	Présidente de l'ASTSCAF BOBIGNY (nb de voix=1)
Madame Marie-Michelle PHOJO	Présidente section golf, représentante le Président de l'APSAD Bobigny (nb de voix=1)
Monsieur Jean-Claude RIEHL	Président section golf, représentant le Président de l'ASCRIFF (nb de (nb de voix=1)
Monsieur Robert STEPHANE	Président de l'AS Oger International (nb de voix=1)

Etaient également présents sans pouvoir :

Monsieur Gilbert VEYRAN	Président du Comité Départemental (Rosny)
Monsieur Michel VARNIER	Trésorier du Comité (Rosny)
Madame Flavie CAPITAINE	Membre du bureau du Comité (golf de La Poudrerie)
Monsieur Allain PIQUET	Membre du bureau du Comité (Rosny)
Monsieur Antoine CASTTILEJOS	Membre du Comité (Rosny)

L'ordre du jour est le suivant :

- Lecture et approbation du rapport moral,
- Lecture et approbation du rapport sportif,
- Lecture et approbation du rapport financier,
 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020,
 - Affectation du résultat,
- Fixation du montant de la cotisation 2021,
- Budget prévisionnel 2021,
- Questions diverses

Monsieur Gilbert VEYRAN, en sa qualité de Président du Comité Départemental préside la réunion.
Monsieur Serge BOURLIER, en sa qualité de Secrétaire du Comité Départemental, assure les fonctions de secrétaire.

Après un "tour de table" adapté à la visioconférence valant émargement, il est constaté par tous que 5 associations membres sont présentes pour un total de 12 voix sur 33 pour l'ensemble du département. Aucun quorum n'étant requis, l'Assemblée peut délibérer normalement

- **Rapport moral :**

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport moral, en approuve les termes et donne quitus au Bureau du Comité départemental pour l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les associations présentes (12 voix).

- **Rapport Sportif :**

Après lecture, l'Assemblée Générale approuve le rapport sportif retraçant les manifestations organisées par le Comité Départemental et les principaux résultats obtenus par des A.S. du département.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les associations présentes (12 voix).

- **Comptes de l'exercice 2020 :**

M. Michel Varnier, trésorier du CD, développe devant l'Assemblée, le rapport financier du dit exercice ainsi que les comptes, annexés aux archives de l'Assemblée.

Après les précisions apportées, ce rapport financier est adopté à l'unanimité par les associations présentes (12 voix) donnant ainsi quitus de gestion au bureau du C.D.

Puis l'affectation du résultat (soit un bénéfice de 2373 €) au fonds social est aussi approuvée par les associations présentes.

- **Fixation du montant de la cotisation annuelle :**

Sur proposition du Président, il est proposé de conserver un barème identique pour 2021 (soit 40 € pour les AS avec terrain et 20 € pour celles sans terrain). Cette proposition est approuvée à l'unanimité par les associations présentes (12 voix).

- **Budget Prévisionnel 2020 :**

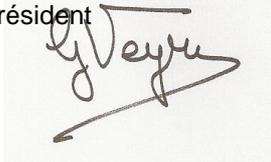
Le budget prévisionnel 2021, d'un montant de 8 300 €, est annexé aux comptes 2020. Il est présenté et détaillé à l'Assemblée. Il est adopté à l'unanimité par les associations présentes (12 voix).

- **Questions Diverses :**

Puis des échanges portant sur la nouvelle ligue de Paris Ile de France et les compétitions à venir, les élections de décembre pour le bureau du Comité Départemental et le calendrier (très provisoire) des compétitions organisées en 2021 par le CD93 ont eu lieu.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15.

Gilbert Veyran
Président



Serge Bourlier
Secrétaire

